

Concours international arturbain.fr 2013/2014 : appel à candidatures

24/02 06/03

L'Association pour la promotion de l'Art urbain dite Séminaire Robert Auzelle (SRA), reconnue d'utilité publique, organise le 'Concours international arturbain.fr', en langue française, sur le thème 'Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités'. La date limite d'inscription est fixée au 24 février 2014.

Thème imposé

Dans la suite des thèmes des années précédentes sur 'Valoriser les espaces vides oubliés' en 2010, 'Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain' en 2011, 'Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature' en 2012, le Séminaire Robert Auzelle propose le thème 2013 : 'Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités'.

Par 'organisation consciente de l'espace', Robert Auzelle, dans ses différents écrits fondant son enseignement, se réfère aux méthodes d'analyse, d'enquêtes et de connaissances élaborées en équipes pluridisciplinaires concernant la géographie, la topographie, la sociologie, la santé publique, les plantations, l'ensoleillement, les vents... Il préconise des constructions à échelle humaine avec une attention toute particulière aux espaces publics et à l'implantation des équipements publics, considérant l'espace comme l'essentiel de l'art urbain.

Dans ces conditions, il conviendra de mettre en valeur notamment :

- > Les quartiers autour des gares routières, ferroviaires, fluviales ou aériennes en reconsidérant en particulier l'usage de l'infrastructure foncière et de son franchissement ;
- > Les quartiers délaissés en matière de transports en commun et de services, comme certaines zones pavillonnaires, industrielles et autres équipements publics.

L'enjeu est de desservir ces territoires en intégrant l'impératif écologique, pour donner naissance à de nouveaux quartiers de vie urbaine.

Cela permettrait de satisfaire à cette dualité de besoins apparemment inconciliables que sont la mobilité et l'enracinement, tout en favorisant l'épanouissement d'un nouveau mode de vie et en réservant au maximum les éventualités d'évolution future indique Robert Auzelle.

Les esquisses du Concours international 2013/2014 des équipes pluridisciplinaires seront présentées, comme pour les concours précédents, en effectuant la comparaison avant / après et en évaluant le nouveau cadre de vie au regard des critères de qualité architecturale, qualité de la vie sociale et de respect de l'environnement

Participants et inscription des équipes

Le concours est ouvert à tous les enseignants et étudiants inscrits à l'Université et dans les écoles d'art, d'architecture, d'ingénieur, de paysage, d'urbanisme... Il s'adresse plus particulièrement aux étudiants du second cycle Master.

Les participants se regroupent en équipe pluridisciplinaire, comprenant un enseignant ou un doctorant (directeur d'étude de l'équipe) et 2 ou 3 étudiants. L'équipe doit relever d'au moins 2 disciplines distinctes (par exemple, un enseignant urbaniste et 2 étudiants en architecture).

Chaque étudiant ne participe qu'à une seule équipe ; tout abandon d'étudiant doit être signalé. Chaque enseignant peut coordonner plusieurs équipes.

L'enseignant est co-responsable, avec les étudiants, de la qualité de l'esquisse et doit :

- > Inscrire l'équipe sur le site Internet www.arturbain.fr ;
- > Veiller au respect du règlement ;
- > Participer obligatoirement au jury Internet ;
- > En cas de gain d'une bourse, assister ou envoyer un représentant à la remise des prix à Paris.

L'inscription vaut adhésion des étudiants et de l'enseignant au Séminaire Robert Auzelle. Elle dispense du versement de la cotisation pour 2013 et 2014.

Les directeurs des établissements d'enseignement sont invités à inscrire le Concours international dans le programme pédagogique de leur établissement. L'enseignant ou le directeur de l'établissement peut demander la venue d'un consultant du Séminaire Robert Auzelle pour une conférence-débat afin d'explicitier le thème et le règlement du Concours.

Les envois seront effectués sous la responsabilité de l'enseignant coordonnateur de chaque équipe. Un certificat d'attestation du rendu de l'esquisse sera délivré par le Séminaire Robert Auzelle. Ce certificat permettra d'accorder 1 à 4 crédits européens (ECTS) à chaque étudiant de l'équipe avec l'accord du professeur et de la commission pédagogique de l'établissement.

Choix du site

Chaque enseignant est responsable du choix du site d'étude en y associant, si possible, la collectivité locale concernée (villages, bourgs, petites villes, communauté de communes, établissements publics...).

Prestations à respecter

1. Respect du thème annuel

L'esquisse devra répondre précisément au thème défini. La partie 'avant' analysera une situation en rapport avec ce thème et la partie 'après' proposera une amélioration de ce territoire au regard de ce même thème.

2. Format, mise en page, titre, présentation de l'esquisse en langue française

L'esquisse est à rendre sur format A1 (59,4x84,1cm), mode paysage. Elle est composée de 2 parties égales séparées au centre sur toute la hauteur par un espace blanc de 1cm de large :

* La partie A2 de gauche présentera la situation Avant (analyse) ;

* La partie A2 de droite présentera la situation Après (proposition).

Le titre évocateur de l'esquisse figure en langue française (police Arial, 60pts, caractère gras, majuscule) sur une bande horizontale de 3cm en partie supérieure contenant aussi les noms de la ville ou de la localité et du pays. Le drapeau du pays dont dépend l'établissement d'enseignement de l'équipe figure à droite de cette bande horizontale. L'esquisse doit être anonyme.

3. Pièces graphiques

Avant / Analyse - Situation existante :

> Un plan du territoire ou une photo aérienne à l'échelle de 1/50.000e, 1/25.000e ou 1/10.000e signalera :

* Les éléments naturels (espaces boisés, cours d'eau, réseau nature, trames verte et bleue...);

* Les noyaux urbains (villes, bourg, hameaux...) et les axes de déplacement et autres éléments structurants...

> Un plan du site (1 à 10ha) à l'échelle 1/2.000e, 1/1.000e ou 1/500e (ou la photo aérienne) réservé au projet ;

> Schémas, coupes, séquences visuelles...

Le site choisi pour le projet sera localisé sur le plan de territoire par un cadre ou par une colorisation superposée.

Après / Proposition - Etat projeté :

> Un plan d'aménagement à la même échelle (1/50.000e, 1/25.000e ou 1/10.000e) faisant figurer les dispositifs mis en place ;

> Un plan masse du projet proposé à la même échelle (1/2.000e, 1/1.000e ou 1/500e) avec le programme ;

> Schémas, coupes, séquences visuelles... en correspondance avec l'analyse.

4. Mode de représentation

Les normes de présentation données sont obligatoires. Elles facilitent la lisibilité de l'esquisse.

> Le mode de représentation de l'espace est indiqué dans le *Vocabulaire français de l'Art urbain* (trame foncière, séquence visuelle, repère, fenêtre urbaine, plan de masse, plan de paysage...);

> Les échelles graphiques et le Nord sont mentionnées sur tous les plans ;

> Les plans, coupes et façades à la même échelle seront en correspondance (plan / coupe ou plan / façade) ;

> Les vues des 'séquences visuelles' Avant / Après sont impérativement repérées (numérotées et matérialisées par un angle de vue) sur les plans correspondants pour une lecture plan / vue ;

> Les textes apparaissent sur fond blanc pour faciliter la lecture et n'excèdent pas 1.200 caractères pour l'ensemble de l'esquisse. Ils sont écrits en colonne de 15cm de large. La police est Arial 22 à 25 points, interligne 1,5 ;

> Les éléments existants dans la partie Avant et conservés dans la partie Après, seront représentés à l'identique ;

> Un code couleur simple sera indiqué en légende des plans.

5. Présentation des qualités de la proposition

La proposition (partie Après) sera décrite obligatoirement selon les trois critères de la définition de l'Art urbain : Qualité architecturale / Qualité de la vie sociale / Respect de l'environnement.

Une vue de la proposition illustrera le titre évocateur sur l'esquisse.

Le Référentiel sur la qualité du cadre de vie servira de guide aux équipes pour décrire

leur proposition et aux enseignants pour procéder à la notation des esquisses ; des exemples de description d'opérations suivant les 3 critères sont disponible sur www.arturbain.fr à la rubrique 'Prix national'.

Modalités d'envoi du dossier de candidature

L'envoi numérique du dossier de candidature s'effectue par une plateforme de téléchargement de type 'YouSendIt', 'Free Download', 'WeTransfer'... à l'adresse mail indiquée.

Les 3 fichiers du dossier sont les suivants :

- > Un fichier PDF avec le titre de l'esquisse, le nom de l'enseignant, son adresse mail et son numéro de téléphone, les noms et prénoms des étudiants, le nom de l'établissement d'enseignement ;
- > Un fichier JPG au format A1 (59,4x84,1cm) d'une résolution de 300 pixels / pouce soit 9.933x7.016 pixels, enregistré sous le nom : titre_du_projet_a1.jpg, en langue française ;
- > Un fichier JPG au format A4 (21x29,7cm) d'une résolution de 300 pixels / pouce soit 1.752x2.480 pixels, enregistré sous le nom : titre_du_projet_a4.jpg, en langue française.

Comité technique, comité de sélection et jury internet

Le comité technique du SRA examine et transmet au comité de sélection les esquisses en indiquant :

- > Celles qui ne respectent pas les dispositions du règlement et pouvant être mises hors de concours ;
- > Celles dont la lisibilité et la pertinence dans le respect du thème rendent difficile la communication des idées.

Le comité de sélection, composé de professionnels experts (architectes, urbanistes, ingénieurs, économistes, plasticiens, paysagistes...), examine toutes les esquisses. Il retient unanimement une sélection qu'il estime exemplaire.

Le jury Internet est souverain. Il est constitué par les enseignants ayant rendu une ou plusieurs esquisses. Chaque enseignant du jury est invité à évaluer les esquisses sur www.arturbain.fr. Il attribue à chaque esquisse sélectionnée (à l'exception de celles auxquelles il a participé) 1 point (note minimale), 2 points ou 3 points (note maximale) pour chacun des trois critères (Qualité architecturale / Qualité de la vie sociale / Respect de l'environnement).

Après la transmission des votes des enseignants au Séminaire Robert Auzelle, le classement des esquisses sélectionnées s'effectue en additionnant les points.

Prix et mentions (dotation de Bourses de l'Art urbain)

Le 'Prix international arturbain.fr' (1.500€) est attribué à l'esquisse qui obtient le maximum de points au classement général.

Les trois 'mentions' (500€ chacune) 'qualité architecturale', 'qualité de la vie sociale' et 'respect de l'environnement' sont attribuées aux esquisses qui ont respectivement obtenu le maximum de points dans chacun des 3 critères. En cas d'ex aequo, le classement général départagera les esquisses.

Des mentions spéciales (300€ chacune) peuvent être attribuées au regard du classement.

La remise des bourses sera effectuée le jour de la remise des prix, en mains propres au professeur responsable de l'équipe lauréate ou à son représentant dûment mandaté ; à défaut, la bourse ne pourra être perçue.

Les établissements d'enseignement sont invités à participer à la prise en charge des frais des étudiants et enseignants lauréats.

Communication

Le site Internet www.arturbain.fr fera figurer les esquisses lauréates avec les noms de leur auteurs et leur classement. La publicité sur les résultats du Concours international pour des publications sera adressée aux principaux journaux professionnels des pays concernés pour faire connaître les esquisses des lauréats.

Un DVD sur le thème et les résultats du concours international sera réalisé à des fins pédagogiques. Une exposition des esquisses sélectionnées pourra être organisée en accord avec l'organisateur.

Calendrier

- > Date limite d'inscription des équipes sur Internet : 24 février 2014 ;
- > Date limite de réception des esquisses : jeudi 6 mars 2014 à minuit, heure locale ;
- > Comité technique et Comité de sélection : mars 2014 ;
- > Publication sur Internet des esquisses sélectionnées : fin mars 2014 ;
- > Remise des Prix à Paris et Exposition : 22 mai 2014 ;

> Réunion pédagogique avec les enseignants : 23 mai 2014.

Renseignements et envoi des candidatures :

S.R.A.
Grande Arche | 92055 Paris La Défense cedex
01.40.81.71.35
arturbain.ciau[at]gmail.com
www.arturbain.fr/arturbain/concours/

[Voir l'article](#) | **Bourses de l'Art urbain 2012**

[Voir tous les concours](#)

